

CONTRIBUTION REGIONALE DE LA REUNION AU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL FRANCE

VOLET « CONVERGENCE-RUP »

PREAMBULE

Dans le cadre de la définition des documents stratégiques nationaux 2007-2013, il est important de prendre en compte les principes généraux et éléments de contexte suivants dans le respect du partenariat local :

- une préparation et une gestion de tous les futurs programmes opérationnels pour l'ensemble des fonds à l'échelle locale ;
- une articulation harmonieuse entre l'architecture des cadres de réflexion et les responsabilités des acteurs locaux afin de laisser la flexibilité indispensable à la mise en œuvre des programmes au niveau des acteurs locaux ;
- un traitement et une présentation spécifique des RUP dans le cadre de l'élaboration de tous les documents nationaux ;
- une association des autorités politiques et des représentants de l'Outre-mer lors des phases de négociation entre la France et l'Union européenne concernant l'objectif de convergence ;
- la nécessité d'une logique intégrée au niveau local qui implique tant l'harmonisation des stratégies de chaque futur programme que celles des procédures de gestion, de suivi et d'évaluation dans un souci de cohérence et d'efficacité. En effet la lisibilité et la simplicité des dispositifs de mise en œuvre de la politique régionale européenne sont essentielles à son efficacité et à sa reconnaissance par le citoyen ;
- l'interaction étroite entre l'impact des perspectives financières 2007-2013 et l'ambition des cadres de réflexion stratégique compte tenu de la nécessité d'une lisibilité sur la capacité d'investissement à moyen et long terme ;
- l'amélioration de la coordination entre les fonds structurels, le FEADER et le FEP, d'une part et les futurs outils financiers en faveur de la coopération régionale d'autre part.

1) CONTEXTE

En préalable, il convient de rappeler que dans le cadre des programmes 2000-2006, la spécificité des RUP a été prise en compte grâce à l'adoption de plusieurs dérogations.

En effet, le règlement (CE) No 1448/2001 du conseil du 28 juin 2001 prévoit dans ses considérants « que, pour les régions ultra périphériques, des adaptations ou dérogations peuvent être envisagées pour répondre aux besoins spécifiques de ces régions » compte tenu que :

- « Les structures de certaines exploitations agricoles ou entreprises de transformation et de commercialisation situées dans les départements français d'outre-mer sont gravement insuffisantes et soumises à des difficultés spécifiques. »

- « *La grande majorité des forêts et des surfaces boisées situées sur le territoire de ces départements sont la propriété des autorités publiques autres que les communes.* »

Ces mesures spécifiques intervenaient en continuité avec les premières mesures adaptées à la situation des DOM mises en œuvre par le règlement agricole POSEIDOM de 1991.

L'objectif du plan stratégique national pour le développement rural est de constituer un guide et de garantir une cohérence entre toutes les régions d'un même objectif.

Le volet « Convergence-RUP » prend ainsi en compte la particularité française d'un périmètre strictement identique entre l'espace convergence et l'espace ultrapériphérique au cours de la prochaine période de programmation.

Les quatre départements d'outre-mer (DOM) Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion bénéficient du fait de leur situation singulière au sein de l'Union européenne - tout comme les îles Canaries, les Açores et Madère - du statut de « régions ultra-périphériques » au titre de l'article 299 § 2 du Traité de Nice.

Il est donc primordial qu'à situation spécifique corresponde un traitement spécifique qui respecte les orientations stratégiques définies à l'échelle européenne en identifiant les leviers propres aux régions ultrapériphériques de l'objectif convergence qui permettront de poursuivre les objectifs définis à Lisbonne et Göteborg à la fois dans une logique de rattrapage et d'anticipation.

Dans le domaine agricole un traitement spécifique doit donc être maintenu pour les DOM à l'instar de la période 2000-2006 et à l'instar du FEDER et du FSE où un volet RUP dans le cadre de référence stratégique national a été intégré.

Cette prise en compte différenciée tient à la logique stratégique qui sous tend le développement rural différente de celle de la PAC (approche marché plus normée). Cette logique stratégique différenciée doit se traduire également au niveau des outils de gestion et il convient de prévoir des programmes régionalisés pour chacun des RUP français.

|

2) ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

2-1) Des contraintes physiques majeures

La pression démographique sur un espace utile très réduit contraint par un relief difficile est l'une des contraintes majeures. Compte tenu de l'exiguïté des superficies effectivement accessibles et valorisables, les surcoûts sont importants pour le développement des activités humaines qu'il s'agisse d'implantations d'entreprises ou de réalisation d'infrastructures publiques intégrant les enjeux de développement durable (intégration environnementale et paysagère, protection des espaces naturels sensibles notamment sur les littoraux). Les ressources naturelles exceptionnelles doivent être valorisées dans le respect des principes du développement durable. A titre d'exemple, le projet de cœur du Parc National couvre 40% de la superficie de la Réunion.

La seconde contrainte tient aux aléas naturels dont l'intensité et la fréquence génèrent des surcoûts importants dans la conception et la réalisation des investissements publics et privés. Cette caractéristique commune à l'ensemble des régions ultrapériphériques françaises induit également des efforts constants en matière de prévention des risques naturels.

Dans ce contexte, l'aménagement du territoire, la maîtrise des déplacements et la gestion rationnelle des ressources naturelles, leur préservation contre les nuisances, constituent des enjeux transversaux du développement durable.

La place du monde rural dans l'espace et dans la société des DOM, notamment insulaires, appelle un plan de développement volontariste. Cette place est en effet convoitée, tant par la pression démographique que par les changements récents et profonds de l'économie des DOM, passés en moins d'une génération d'une dominante rurale à une dominante urbaine.

Ainsi, par exemple, à la Réunion, géographiquement, le monde rural se situe entre :

- i. Un anneau urbain littoral de 30 km de rayon et 5 km de section ; cet anneau à lui tout seul recevra sur les 20 ans qui viennent le vingtième de l'accroissement de la population de la France
- ii. Un cœur forestier de 1 000 km² ; ce cœur constitue un des cinq points chauds de la biodiversité de la France.

Face à ces bouleversements, le monde rural est à la fois menacé dans son identité et reste indispensable à l'identité – même de chaque DOM.

2-2) Un marché de consommation local encore en croissance

Deux facteurs singularisent les régions françaises de l'objectif convergence :

- la jeunesse de leur population avec un poids des moins de 20 ans représentant entre 29% (Martinique) et 43 % (Guyane) dans les DOM contre 25% seulement en Métropole ;
- une croissance démographique encore soutenue notamment en Guyane et à la Réunion (+ 6,1% en Martinique, + 9,2% en Guadeloupe, + 18,2% à la Réunion et + 37,1% en Guyane entre les recensements de 1990 et 1999) qui contraste avec les

tendances démographiques perceptibles en France métropolitaine (+ 3,4% sur la même période).

Cette croissance diffère également totalement de la situation rencontrée dans les 10 nouveaux Etats membres.

Cette dynamique démographique induit nécessairement une demande croissante en bien de consommation courante et le marché reste en croissance sur les prochaines années. A titre d'illustration, à la Réunion la projection centrale de population réalisée par l'INSEE aboutit à une prévision de 830 000 habitants en 2010 (contre 760 000 habitants en 2004), dans l'hypothèse d'une décroissance de la fécondité des jeunes femmes, de la poursuite des gains d'espérance de vie, et du maintien des flux migratoires.

Cette croissance démographique aura également des incidences majeures sur l'occupation de l'espace rural, déjà fortement contraint.

2-3) Une surface agricole restreinte soumise à une forte pression foncière

| | Part de la SAU par rapport à la surface totale | Part de la Surface forestière | Superficie totale (ha) |
|------------|--|-------------------------------|------------------------|
| Guadeloupe | 33% | 41% | 170 500 |
| Guyane | 0.3% | 90% | 8 353 400 |
| Martinique | 30% | 43% | 110 000 |
| Réunion | 20% | 35% | 252 000 |

La part consacrée aux activités agricoles et forestières est restreinte mais joue un rôle régulateur en terme d'emploi et de richesse tant directement que par les activités induites notamment le tourisme.

Le contexte n'est pas celui d'une déprise agricole et d'une dévitalisation économique du milieu rural comme en Métropole, mais bien au contraire celui d'une surpression foncière contestant au quotidien le foncier à une activité agricole qui est ainsi limitée dans le développement de ses productions et ses capacités de modernisation.

L'enjeu consiste à trouver les moyens de concilier les réponses à des besoins aussi indispensables que sont : l'habitat et les équipements nécessaires à une population qui augmente rapidement, le maintien et le développement d'une activité agricole forte et la préservation des espaces naturels de très grande qualité, vecteur indéniable de développement durable. La finalité de toute la réflexion sur l'organisation du territoire revient à répondre simultanément, de manière équilibrée, à cette triple interrogation. Il est essentiel de définir l'usage futur des sols de manière concertée dans le cadre d'une bonne politique d'aménagement du territoire pour une bonne politique foncière.

2-4) Un poids significatif du secteur agricole dans l'économie productive et le monde rural

Dans les DOM, l'agriculture emploie entre 10 et 16% de la population active soit 2 fois plus qu'en France Métropolitaine. La cohésion sociale en Outre Mer passe par une préservation des actifs agricoles. Compte tenu du contexte actuel de chômage, le processus de diminution des actifs agricoles doit être freiné afin de ne pas menacer la pérennité de l'activité agricole dans son ensemble qui concourt à l'identité rurale - même de chaque DOM et joue un rôle de régulateur social indispensable.

La part de l'agriculture et des IAA représente entre 5 et 6% du produit intérieur brut soit 1 à 2 points de mieux que la moyenne nationale.

L'effet d'entraînement du secteur agricole est considérable. A la Réunion, l'économie est fortement dépendante de la canne à sucre. Elle assure le revenu de 6 000 producteurs, génère 10 000 emplois directs et indirects et représente 80 % des exportations de l'île.

Dans les DOM et à la Réunion en particulier, il existe depuis peu un développement de l'exploitation des énergies renouvelables, notamment à partir de la biomasse de la canne à sucre. Grâce aux deux centrales bagasse-charbon, l'agriculture fournit 20% de l'énergie électrique consommée sur l'île.

Sur le plan de l'emploi, l'agriculture et les emplois induits représentent près de 15 % de la population active, soit le double de la métropole. La cohésion sociale en Outre Mer passe par une préservation des actifs agricoles. Ces éléments témoignent de l'importance de la prise en compte des multiples fonctions que remplit aujourd'hui l'agriculture.

2-5) Une biodiversité des forêts ultra marine exceptionnelle

Les forêts tropicales françaises sont remarquables par leur luxuriance et leur diversité. La forêt représente une part importante du territoire des DOM et joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement, le maintien et le développement d'activités liées aux filières bois et tourisme.

Pour l'essentiel, la forêt est dans les DOM du domaine public.

A la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, la priorité des gestionnaires est la protection des sols et la conservation des milieux naturels, *dans l'intérêt général*. La forêt réunionnaise est à ce titre un véritable sanctuaire d'espèces, dont nombre d'endémiques. En Guyane, la forêt est dense, humide et offre une remarquable diversité biologique. L'inventaire du patrimoine végétal n'y est d'ailleurs pas achevé et déjà on tente de préserver ce que l'on connaît. On compte plus de 1000 espèces ligneuses. La faune y comprend notamment 685 espèces d'oiseaux et 400 000 espèces d'insectes (soit 10 à 20 % du nombre inventorié dans le monde).

Dans la plupart des DOM, au rôle traditionnel de production de bois, s'est progressivement affirmée la vocation multifonctionnelle de la forêt publique. Ces dernières années ont vu les forêts de la plupart des DOM fréquentées par un public de plus en plus nombreux du fait d'un accès plus facile (désenclavement, voiries forestières). Le soutien au tourisme de nature est un enjeu important pour ces départements.

Du fait de cette biodiversité à préserver, un parc national a été créé en Guadeloupe et des parcs nationaux sont actuellement en cours d'élaboration à la Réunion et en Guyane. Ceci milite pour la création de dispositifs et de mesures particuliers pour les zones périphériques afin d'assurer la protection de ces espaces naturels.

2-6) Un développement fortement contraint :

■ par la taille des exploitations

La surface moyenne des exploitations agricoles des DOM est 15 fois moins importante que la moyenne nationale avec 5,6 hectares à la Réunion, et un peu plus de 4 ha en moyenne pour les Départements français d'Amérique.

Les coûts de production sont élevés par rapport aux voisins immédiats et l'éloignement implique un accès difficile aux marchés européens, alors que les exportations vers les pays voisins restent limitées à la fois du fait du faible pouvoir d'achat de ces pays mais aussi des barrières tarifaires non réciproques existantes. L'absence de sources d'approvisionnement locales ou proches entraîne des surcoûts. Ainsi le résultat agricole par travailleur permanent non salarié à la Réunion reste inférieur d'un tiers à ce qu'il est en France métropolitaine.

■ par les handicaps structurels permanents de l'ultrapériphéricité dans le domaine agro alimentaire

Les quatre DOM partagent un déficit d'accessibilité qui pèse sur la compétitivité de leurs entreprises pour deux raisons principales :

- a. la première est le grand éloignement de ces territoires par rapport au territoire continental communautaire européen ;
- b. la seconde est l'isolement, lié d'une part à l'insularité et d'autre part à leur localisation au sein d'une région en voie de développement, peu solvable dans l'ensemble, pas toujours très stable politiquement mais très compétitive au niveau des coûts de production. Ces caractéristiques induisent des contraintes structurelles.

L'éloignement implique un accès difficile aux marchés européens, l'absence de sources d'approvisionnement locales ou proches en biens de consommation ou intermédiaires, en ressources énergétiques, en matériaux... La distance vis à vis de la métropole et de l'Europe continentale entraîne des surcoûts de transport des personnes et des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications. Cette distance se traduit également par des coûts d'approche élevés qui dissuadent souvent les grandes entreprises nationales ou européennes de se positionner sur des marchés aussi excentrés et de fait peu attractifs. Cette situation limite donc sérieusement l'impact bénéfique du grand marché dans ces régions de l'UE.

Le tissu agro-industriel n'est pas, comme en Métropole, constitué essentiellement de PME – PMI, mais au contraire d'entreprises souvent de dimension importante qui ont un effet structurant considérable sur l'organisation des filières, et qui, à ce titre, doivent être soutenues.

En outre, à l'insularité et à l'isolement s'ajoutent une limitation de la taille du marché local dont les dimensions ne facilitent pas le développement de l'industrie et où les investissements lourds ne peuvent être rentabilisés. La difficulté à réaliser des économies d'échelle induit un renchérissement des coûts de la production locale.



■ par l'évolution des politiques de marché

Il est nécessaire de mettre en place une plus grande cohérence entre les différentes politiques communautaires à l'égard des RUP sur la base du mémorandum commun à la France, l'Espagne, et le Portugal. A titre d'exemple, dans le cadre de la réforme de l'OCM Sucre, il importe que de véritables garanties d'une meilleure prise en compte de la spécificité des RUP soient constamment réaffirmées et traduites dans les actes.

2-7) Des efforts tournés vers la diversification

Les systèmes agricoles des DOM reposent aujourd'hui le plus fréquemment, sur une culture pivot (canne à sucre, banane) qui entraîne une dépendance économique forte du secteur agricole mais aussi une garantie de revenus stables.

Par conséquent, le développement des filières de diversification est incontournable. Les efforts doivent donc être maintenus en terme de production et d'organisation, sachant que la commercialisation des productions reste globalement dans les DOM très peu organisée. Ainsi, en matière d'organisation des filières, l'essentiel reste à faire sauf sur certaines filières qui ont su se développer (secteur élevage à la Réunion).

Par ailleurs, les démarches qualités sur certaines filières ont été engagées et sont essentielles afin de valoriser au mieux les productions locales tournées vers l'export.

2-8) Des potentialités à valoriser

■ **Une professionnalisation des agriculteurs à consolider**

Le niveau de qualification dans le secteur agricole est en nette amélioration. A la Réunion, les titulaires d'une formation de niveau secondaire courte, ont été multipliés par 5 en plus de 10 ans (ils représentent aujourd'hui près de 15 % de l'ensemble) et le nombre de diplômés de niveau supérieur (B.T.S.A. ou plus) est en constante croissance.

Cependant, nombre d'agriculteurs ont encore une formation très largement insuffisante qui nécessite d'une part de continuer les efforts déjà entrepris dans le domaine de la formation et d'autre part de maintenir des services de conseils agricoles s'appuyant elle-même sur des activités de recherche et développement à la pointe.

L'activité agricole est un support de projets de création d'entreprises bien sûr, mais également de projets de vie. Elle valorise l'individu qui entreprend, renforce la structuration sociale, et participe à la construction et la cohésion de la société.

Compte tenu des efforts à maintenir en terme de formation et de la faible capacité financière des agriculteurs des DOM, le réseau d'encadrement doit être considéré comme un service d'intérêt public d'aide à l'acquisition et au développement de techniques et doit être maintenu car est indispensable au développement rural.

■ **Des conditions naturelles attractives mais à risque...**

Le climat tropical, chaud et humide est un atout indéniable pour le développement de l'activité agricole dans les DOM. La diversité des micro-climats est un atout supplémentaire

pour la diversification des productions, offrant ainsi une large gamme de produits aux consommateurs.

Pour autant, l'étroitesse des parcelles agricoles du fait d'un relief tourmenté, les pentes, les fortes pluies, les problèmes phytosanitaires, l'occurrence des cyclones sont autant de facteurs limitant pour la modernisation de l'agriculture.

Les politiques d'aménagement foncier et de prévention des risques ont permis d'améliorer et d'équiper l'espace agricole mais l'effort doit être poursuivi (politique d'aménagements fonciers et basculement des eaux à la Réunion).

■ **Des pôles de compétence en agronomie tropicale**

La présence d'une dynamique importante dans le domaine de l'expérimentation et la recherche (notamment actions du CIRAD, du CERF à la Réunion et des organisations professionnelles) est un atout indéniable.

De ce fait, l'agriculture peut sans cesse innover et se développer autour de pôles d'excellence en agronomie tropicale. Le couple expérimentation-vulgarisation et recherche est donc indissociable.

2-9) Une réflexion stratégique prospective engagée

A la suite de l'harmonisation des compétences intervenue entre le Conseil Régional et le Conseil Général de la Réunion, les questions relatives au développement agricole relèvent aujourd'hui du Département qui a initié, avec l'ensemble des acteurs locaux, une réflexion stratégique sur le devenir de l'agriculture sur les 15 prochaines années dans le cadre des cahiers de l'agriculture. C'est également dans cette dynamique que s'inscrivent les propositions de priorités stratégiques qui suivent.

3) PROPOSITIONS DE PRIORITES STRATEGIQUES POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE

3-1) Améliorer les conditions générales de compétitivité de l'agriculture et des IAA ultramarines dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne et de Göteborg

Afin de rompre l'isolement, ne pas négliger ses réelles potentialités de développement à l'export comme sur le marché intérieur et mieux faire face aux pressions exercées sur les marchés, il conviendra d'encourager leurs efforts d'investissement en agissant à la fois sur les outils de travail, sur leur environnement et sur leurs ressources humaines au travers des objectifs suivants :

- ◆ L'amélioration de l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale par l'augmentation de la production ;
- ◆ La consolidation et la pérennisation du développement des filières pivots, structurantes pour l'agriculture (canne, banane ...) ;
- ◆ Le développement de filières de diversification organisées et structurées ;
- ◆ La création locale de valeur ajoutée sur les produits locaux, notamment par le développement des transformations artisanales et industrielles des potentialités locales ;
- ◆ L'appui aux filières par la recherche, l'expérimentation et la vulgarisation des techniques. Le réseau d'encadrement doit être considéré comme un service d'intérêt général d'aide à l'acquisition et au développement de techniques et doit être maintenu car il est indispensable au développement rural ;
- ◆ La mise en place de démarches qualité et signes distinctifs de qualité (labels et indications géographiques protégées) ;
- ◆ La mise en place de circuits de commercialisation au niveau local par la structuration de réseaux, la valorisation de nouveaux potentiels de développement et par le développement de l'exportation ;
- ◆ La diversification liée au tourisme ;
- ◆ Le développement des transformations artisanales et industrielles des potentialités locales.

3-2) Poursuivre l'aménagement équilibré et durable du territoire rural

Toute stratégie de développement rural doit également, dans les DOM, répondre aux principaux objectifs suivants :

- ◆ Organiser une démarche basée sur des dispositifs de concertation entre milieu rural et milieu urbain (lotissements agricoles, chartes de développement...) dans un souci de préservation du foncier agricole ;

- ◆ Conforter la place du monde rural dans l'espace et dans la société des DOM, notamment insulaires ce qui appelle un plan de développement volontariste. Le premier impératif pour toute stratégie de développement rural est le confortement de l'activité agricole, qui reste le socle de la ruralité. Cette stratégie doit :
 - i. Miser sur la création d'emplois, notamment dans les services ,
 - ii. Miser notamment sur le développement du tourisme,
 - iii. Améliorer les conditions de vie de ses habitants en termes d'équipement et de services,
 - iv. Désenclaver les zones rurales les plus éloignées en termes de transports mais aussi de télécommunications,
 - v. Organiser la croissance urbaine et celle des bourgs ruraux pour préserver l'espace agricole et naturel,
 - vi. Valoriser l'identité du monde rural, en termes de paysage comme en termes culturels,
 - vii. Protéger et valoriser les ressources naturelles.

En ce qui concerne l'agriculture, clé de voûte du développement durable dans les DOM, il est essentiel de définir les usages des sols de manière concertée et pérenne avec une politique d'offre volontariste et stricte en faveur d'une urbanisation raisonnée et une valorisation optimale des espaces agricoles et ruraux. Le rôle de l'agriculture dans le maintien et la valorisation de la qualité des espaces est essentiel pour préserver le foncier agricole et rural et améliorer l'environnement de l'activité agricole (irrigations, améliorations et restructurations foncières, mécanisations, récupération de terres en friches, voiries, prévention des risques...). Il convient de :

- ◆ Sauvegarder les forêts qui jouent un rôle environnemental incontestable et qui constituent essentiellement une réserve naturelle. L'entretien, l'exploitation et la préservation de ces espaces sont essentiels afin de maintenir leur biodiversité ;
- ◆ Améliorer et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable et de mieux gérer la ressource en eau ;
- ◆ Poursuivre les efforts dans le tourisme rural, en matière d'augmentation de la capacité d'hébergement, de développement de l'offre de loisirs de pleine nature, d'équipement et d'amélioration du niveau d'équipement des sites majeurs, de la recherche d'une plus grande complémentarité d'un "tourisme bleu et vert" ;
- ◆ Poursuivre une politique intégrée en faveur des zones rurales défavorisées (aménagement des hauts...).

3-3) Mettre en place une agriculture de proximité pour une meilleure cohésion économique et sociale

Compte tenu du poids de la population active agricole, le secteur agricole est important non seulement comme activité économique que comme facteur de cohésion sociale. Le développement d'une économie rurale durable passe par le maintien des structures familiales et des emplois. Les interventions devraient notamment s'articuler autour :

- ◆ de la facilitation de l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place d'un tissu d'exploitations rentables et transmissibles d'une génération d'agriculteurs à l'autre, notamment grâce à la préretraite ;

- ◆ de la formation des acteurs ainsi qu'un encadrement technique rapproché tout au long de leur parcours professionnel ;
- ◆ du développement de la pluriactivité ;
- ◆ du développement de la qualité de vie par le biais des services de remplacement et des services d'intérêts général ;
- ◆ de la valorisation des matières premières agricoles de terroir et de la filière bois, la mise en place de circuits courts de commercialisation, dans une perspective d'un développement local créateur d'emplois et en valorisant la fonction d'accueil des zones rurales.

3-4) Protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles

En ce qui concerne l'agriculture il faut proposer des solutions originales évitant l'écueil d'une agriculture systématiquement productiviste, inadaptée aux enjeux locaux en :

- ◆ favorisant le développement de l'agriculture en favorisant sa multifonctionnalité et en mettant en avant des pratiques préservant l'environnement ;
- ◆ s'appuyant sur les pôles de compétences et centres techniques existants et ayant démontré leur intérêt comme dans les domaines de l'agriculture durable et la protection des plantes, l'agriculture biologique, l'agroforesterie, la valorisation des déchets verts et la lutte intégrée ;
- ◆ réduisant l'impact sur l'environnement des productions agricoles, par une meilleure gestion des matières organiques et des installations correspondantes ;
- ◆ protégeant le milieu naturel par la lutte contre l'érosion, la gestion de la ressource en eau et la défense contre les invasions biologiques ;
- ◆ valorisant la biodiversité, notamment l'agro-biodiversité, particulièrement riche dans les territoires ultra-marins ;
- ◆ faire connaître les richesses naturelles ;
- ◆ améliorant la contribution de l'agriculture à l'approvisionnement énergétique des DOM.

4) ARTICULATION ENTRE LES FONDS STRUCTURELS ET LE FEADER

Dans le cadre de la programmation 2007-2013, certaines actions devront s'articuler entre les programmes opérationnels FEDER /FSE et le programme FEADER. Il s'agit en particulier :

- de la structuration de bourgs des hauts et des mi-pentes ;
- des services d'intérêt général en milieu rural ;
- de la formation et de l'expérimentation ;
- de la recherche ;
- des voiries ;
- des infrastructures pour une meilleure gestion de la ressource en eau ;
- des investissements de restructuration et de productivité dans les industries de transformation / IAA ;
- du soutien à la création d'entreprises pour le développement rural ;
- de la connaissance du milieu naturel ;
- de la préservation et la valorisation du patrimoine rural ;
- du tourisme rural et de pleine nature.